



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 FEVRIER 2024

Table des matières

I – LE CONTEXTE GENERAL	3
A – L’environnement économique	3
B – La loi de finances pour 2024	3
II – LA SITUATION FINANCIERE DE TERRE D’AUGE	5
A – Les principales ressources	5
B – La capacité d’autofinancement (CAF)	5
C – Les principales charges	5
D – Les principaux investissements	8
E – La dette	9
IV – RATIOS FINANCIERS 2023	11
V - PERSPECTIVES 2024	12
A – La maitrise des dépenses de fonctionnement	12
B – Les recettes de fonctionnement	12
C – Les projets d’investissements	12
VII – ANNEXES	14
A - Attributions de compensation	14
B – Participation au capital social	16
C - L’état annuel des indemnités des élus	17

I – LE CONTEXTE GENERAL

A – L’environnement économique

(Source Caisse d’Epargne)

- Une baisse des taux directeurs en 2024 ?

Au niveau mondial, l’année 2023 a été marquée par des niveaux d’inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints en raison du ralentissement de l’inflation.

Après 10 hausses successives des taux directeurs en quatorze mois, la Banque Centrale Européenne (BCE) a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire depuis octobre 2023 avec une **perspective de stabilisation des taux pour 2024**.

- Une inflation persistante mais en voie d’atténuation

En 2022, l’impact de la forte accélération des prix de l’énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d’un bouclier énergétique. L’inflation globale annuelle s’était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l’Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l’électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l’inflation s’est installée sur une tendance baissière clôturant l’année à 4,1%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l’inflation des principales composantes des prix. Pour les prix de l’énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l’augmentation des tarifs réglementés de l’électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d’inflation, notamment énergétique, à très court terme.

Le Gouvernement prévoit **un taux d’inflation à +2,6% pour 2024**.

- Vers un déficit public sous le seuil des 3%

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l’horizon 2027. **Pour 2024, le déficit public est estimé à 4,3% du PIB**.

B – La loi de finances pour 2024

(Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023)

- Mesures fiscales

Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des bases pour les locaux d’habitation et industriels est de +3,9% après une revalorisation de +7,1% en 2023.

La suppression de la CVAE est étalée sur 4 ans au lieu de 2 ans pour les entreprises. Pour mémoire, cette suppression est compensée par l’Etat par une fraction supplémentaire de la TVA nationale.

La fiscalité des meublés de tourisme classé est désormais alignée sur la fiscalité des locations permanentes. La loi de finances pour 2024 institue également un système de télédéclaration centralisé et national pour les plateformes de réservation en ligne. Un décret paraîtra avant le 1^{er} juin 2024 pour son application.

Adaptation du calcul du potentiel fiscal : prise en compte de l’attribution de la fraction de TVA.

- Protection contre l'inflation

Prolongation du bouclier tarifaire sur l'électricité limitant l'augmentation du prix de l'électricité à 10%. Le dispositif d'amortisseur électricité pour les collectivités ne bénéficiant pas des tarifs réglementés de l'électricité est également prolongée pour 2024.

- Concours de l'Etat

La dotation d'intercommunalité est augmentée avec une baisse de la dotation de compensation des EPCI.
Les dépenses d'aménagement de terrain sont de nouveau éligibles au FCTVA.
Réduction des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.
Le montant du FPIC reste identique à 2023.

- Dotations d'investissement

Le fonds vert est pérennisé jusqu'en 2027.

- Mesures diverses

Attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaire aux agents à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Verdissement du budget

Création d'une annexe au compte administratif 2024 pour « impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique.
Financement des PCAET.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE TERRE D'AUGE

A – Les principales ressources

	2020	2021	2022	2023	Evolution 23/22
Fiscalité	6 051 008€	6 654 839 €	6 587 845 €	7 289 326 €	+10,64%
Dotations	1 509 350 €	1 439 989 €	1 475 293 €	1 553 455 €	+5,29%
Produits des services	795 284€	926 824€	969 237 €	1 058 430 €	+9,20%

La réforme de la taxe d'habitation compensée par une fraction de TVA nationale réduit la marge de manœuvre des collectivités notamment en termes de levier fiscal.

La forte revalorisation des bases foncières en 2023 permet une ressource fiscale plus importante pour la communauté de communes.

Il sera proposé au Conseil communautaire de ne pas augmenter les taux de fiscalité afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages qui subiront déjà la revalorisation des bases de 3,9%.

L'évolution des dotations en 2023 est principalement due au versement de la subvention de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour le pôle enfance (crèche et relais petite enfance).

On note également pour l'exercice 2023, une nette augmentation des produits des services, essentiellement périscolaire et extrascolaire. L'utilisation de ces services par les usagers est supérieure à l'exercice 2019.

B – La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement

	2020	2021	2022	2023
Recettes	8 501 551 €	9 217 592 €	9 291 528 €	10 070 075 €
Dépenses	7 708 460 €	8 169 206 €	8 347 335 €	8 699 043 €
CAF BRUT	793 091€	1 048 386 €	944 193 €	1 371 032 €
Remboursement du capital	261 244 €	299 907 €	316 611 €	314 855 €
CAF NETTE	531 847 €	748 479 €	627 582 €	1 056 177 €

C – Les principales charges

	2020	2021	2022	2023	Evolution 23/22
Charges de personnel (ch. 012)	3 319 142 €	3 514 587 €	3 722 414 €	3 890 562 €	+4,51%
Atténuation de produits (ch. 014)	1 910 128 €	1 910 128 €	1 910 128 €	1 958 975 €	+2,55%
Charges à caractère général (ch. 011)	1 223 479 €	1 215 882 €	1 463 221 €	1 463 182 €	0,00%
Autres charges gestion courante (ch. 65)	910 665 €	1 169 882 €	887 016 €	1 048 328 €	+18,18%

Les charges de personnel

C'est le principal poste des dépenses de la Communauté de communes. Ces dépenses sont en augmentation à la suite de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2023 par la collectivité et aussi en raison d'une série de mesures prises par l'Etat :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023
- Attribution de points d'indice supplémentaires à une partie des agents des catégories B et C permettant ainsi un déroulement de carrière pour es grilles indiciaires alignés sur le SMIC
- Reconduction de la GIPA

Le budget de la masse salariale a été contenu malgré ces mesures notamment par une gestion rigoureuse de la masse salariale mais aussi par la vacance de postes pendant plusieurs mois.

REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE AU 31.12

Nombre d'agents par service	2019	2020	2021	2022	2023	Perspective 2024
Ecoles	62,5	65,5	58,5	58,20	56,20	57,20
Périscolaires	1,5	1,5	1,5	1,5	2	2,5
Extrascolaire	3	2	6	6,10	4,60	5,10
Sport	5,75	4,75	5,75	5	5	5
Technique	4	4	1	3,75	3,75	3,75
Bibliothèque	5	5	5	5,10	5,10	5,10
Ecole de musique	16	17	14	14,10	14,10	14,10
Dév. Durable	8	5	7	8	8	10
Dév. Economique	0,5	0,5	1	1	2	2
Administratif	11,5	11,5	11	11	11	12
Urbanisme	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Attractivité	1					
Communication	1	1	1	1	1	1
Culture (service commun)	1	1	1	1	1	1
MSAP	1	1	1	1	1	1
TOTAL	123	121	115	118	116	121

EQUIVALENTS TEMPS PLEINS PAR SERVICE AU 31-12

Services	2021			2022			2023		
	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Scolaire	1 441,15	58,5	41,18	1 483	58,20	42,37	1 455	56,20	41,57
Périscolaire	52,50	1,5	1,5	52,50	1,5	1,5	70	2	2
Bibliothèque	138,84	5	3,97	142,34	5,10	4,07	142,34	5,10	4,07
Extrascolaire	161	6	4,6	190,5	6,10	5,44	156	4,60	4,46
Sport	156,25	5,75	4,46	171	5	4,89	171	5	4,89
Technique	35	1	1	131,25	3,75	3,75	131,25	3,75	3,75
Administratif	362,5	11	10,36	359,5	11	10,27	379	11	10,83
Urbanisme	43,75	1,25	1,25	43,75	1,25	1,25	43,75	1,25	1,25
Economique	35	1	1	35	1	1	70	2	2
Communication	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Culture	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Dév durable	234	7	6,69	269	8	7,69	315	8	8
MSAP	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Musique	168,50	14	8,43	166	14,10	8,30	166	14,10	8,30
Total	2 933,49	115	87,42	3 148,84	118	93,52	3 169,34	116	94,11

A sa création, la communauté de communes a fait le choix d'une durée du temps de travail de 35h/semaine, soit 1607 heures annuelles pour un équivalent temps plein.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les services administratif, culture, MSAP, urbanisme, économique, développement durable expérimentent la semaine à 4,5 jours.

NOMBRE D'HEURES REMUNEREES AU 31-12

Type d'heures	2021	2022	2023	Prévision 2024
Base	161 111 h	157 155 h	164 793 h	171 500 h
Complémentaire	13 598 h	8 347 h	6 410 h	6 000 h
Supplémentaire	321 h	368 h	153 h	100 h
Défiscalisée	5 733 h	3 598 h	4 400 h	3 000 h
TOTAL	180 763 h	169 468 h	175 756 h	180 600 h

REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT AU 31.12

Statut	Titulaire	CDD/CDI	Autres	Total
Nombre d'agents	72	44	0	116

REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE AU 31.12

Catégorie	A	B	C	Total
Nombre d'agents	7	20	89	116

En 2023 les effectifs étaient répartis 76% de femmes et 24% d'hommes.

Les autres charges

Pour limiter les effets de l'inflation, les enveloppes budgétaires pour les charges à caractère générale ont été maintenues au même niveau qu'en 2022. **La mise en place du plan de sobriété énergétique et la gestion suivie mensuellement par les services ont permis une évolution nulle de ces charges** (chapitre 011).

Enfin, il est à noter pour le chapitre 65, l'augmentation liée à l'ouverture du pôle enfance au 1^{er} janvier 2023.

D – Les principaux investissements

Nature	Réalisé 2022	Réalisé 2023	RAR 2023
Construction du PSLA	109 145 €	130 030 €	2 887 300 €
Réfection de la piste d'athlétisme		13 034 €	13 382 €
Construction du pôle enfance	2 313 635 €	338 275 €	17 800 €
Travaux et matériels scolaires	234 403 €	168 944 €	51 144 €
Construction école P7	1 503 364 €	957 591 €	685 177 €
Construction siège social	73 654 €	125 167 €	196 148 €
Entretien du patrimoine (hors scolaire)	10 369 €		13 306 €
Etudes	46 920 €	52 980 €	52 325 €
Equipement (hors scolaire)	26 516 €	19 288 €	1 882 €

Les principales opérations d'investissement de la Communauté de communes sont éligibles aux différentes subventions des partenaires financiers.

La Communauté de communes mène une politique active de recherche de financements auprès de ses différents partenaires financiers dont les principaux sont l'Etat, la Région et le Département avec lesquels elle a contractualisé.

Les financements sont sollicités pour un maximum de taux de subvention de 80%, permettant d'éviter de recourir à l'emprunt et de maîtriser la dette.

E – La dette

La Communauté de communes n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2020. L'ensemble des emprunts souscrits sont à taux fixe, il n'y a aucun emprunt toxique.

	Investissements 2006	Investissements 2009	Investissements 2014	Investissements 2017	Investissements 2016	Investissements 2020
Caractéristiques	Ecole de Saint Philbert des Champs et CLSH Pont l'Evêque	Gymnase de Blangy et gymnase Even	Ecole maternelle de Pont l'Evêque	Passerelle et gymnase Mosagna	Salle multi- activités Bonnebosq <i>transfert au 01.01.2018</i>	Terrain de foot synthétique, vestiaires, boulodrome et pôle enfance
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Capital	400 000€	435 940€	1 570 000€	1 500 000€	200 000€ (montant transféré 183 265,93 €)	1 000 000€
Echéance	Janvier 2026	Juillet 2029	Août 2029	Mars 2033	Avril 2031	Mars 2041
Taux	3.70%	4.64%	2,94%	1,23%	2,56%	0,66%
Durée	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans
Capital restant dû au 31.12.2024	41 243,54 €	103 535,75 €	488 444,72 €	850 000,00 €	96 117,45 €	812 500,00 €
Annuité 2024 par emprunt	28 392,72 €	27 233,18 €	110 753,46 €	111 223,76 €	16 098,88 €	55 568,75 €
Annuité 2024 totale	359 211,03 €					

ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 31-12

Année	capital	intérêts	total	Capital restant du au 31-12
2024	316 143,19	43 067,84	359 211,03	2 391 841,46
2025	317 475,19	36 087,23	353 562,42	2 074 366,27
2026	304 591,05	29 126,47	333 717,52	1 769 775,22
2027	290 954,40	22 918,16	313 872,56	1 478 820,82
2028	291 328,96	16 895,02	308 223,98	1 187 491,86
2029	251 375,44	10 990,45	262 365,89	936 116,42
2030	165 643,68	7 887,72	173 531,40	770 472,74
2031	157 972,74	5 949,14	163 921,88	612 500
2032	150 000,00	4 312,52	154 312,52	462 500
2033	100 000,00	2 829,39	102 829,39	362 500
2034	50 000	2 268,76	52 268,76	312 500
2035	50 000	1 938,76	51 938,76	262 500
2036	50 000	1 608,76	51 608,76	212 500
2037	50 000	1 278,76	51 278,76	162 500
2038	50 000	948,76	50 948,76	112 500
2039	50 000	618,76	50 618,76	62 500
2040	50 000	288,76	50 288,76	12 500
2041	12 500	20,63	12 520,63	0

LES GARANTIES D'EMPRUNT

La communauté de communes est compétente pour apporter une garantie d'emprunt pour la création de logements sociaux auprès des bailleurs sociaux.

Libellé de l'emprunt garanti	capital	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Durée	Taux	Fin de garantie
Logements St Melaine	400 000 €	HPE	Caisse des dépôts	32 ans	3,25%	2038
OPAC compactage	1 374 234 €	OPAC	Caisse des dépôts	41 ans	3,90%	2048
PARTELIOS – 49 logements	759 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,55%	2057
PARTELIOS PLUS	1 612 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	1,35%	2057
Achat de mobil home et lodge	200 000 €	SPL Terre d'Auge	Crédit Mutuel	7 ans	1,37%	2026
PARTELIOS – 49 logements soutien à la reprise des chantiers	91 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,37%	2061
INOLYA – 20 logements	836 026 €	INOLYA	Caisse des dépôts	13 ans	4,12%	2036

En 2023, la Communauté de communes a garanti un emprunt pour INOLYA pour la création de 20 logements.

En 2024, la Communauté de communes sera sollicitée pour garantir l'emprunt de la SPL Normantri

IV – RATIOS FINANCIERS 2023

Libellé	En €
DRF : dépenses réelles de fonctionnement	8 426 034 €
Produits des impositions directes	7 289 326 €
RRF : recettes réelles de fonctionnement	10 013 216 €
Encours de la dette	364 860 €
DGF	960 176 €
Dépenses de personnel	3 890 562 €
Remboursement du capital	314 855 €
Dépenses de fonctionnement et rembt du capital	8 740 889 €

	Libellé	Montant	Moyenne EPCI à FPU de 15 000 à 30 000 hab. (2021)	
Ratio 1	DRF / population	424,12	330	€/habitant
Ratio 2	Impôts / population	366,91	188	€/habitant
Ratio 3	RRF / population	504,01	393	€/habitant
Ratio 4	Dépenses d'équipement / population	88,99	82	€/habitant
Ratio 5	En cours de la dette / population	18,37	208	€/habitant
Ratio 6	DGF / population	48,33	44	€/habitant
Ratio 7	Dépenses de personnel / DRF	46,17%	40,30%	
Ratio 9	DRF + capital / RRF	87,29%	88,90%	
Ratio 10	Dépenses d'équipement/RRF	17,66%	20,80%	
Ratio 11	Dette/RRF	3,64%	52,90%	
Taux d'endettement	Dette au 31.12 / RRF	23,89%	74,80%	
Délai de désendettement	Dette au 31.12 / épargne brut	1,51 ans	4,3 ans	

V - PERSPECTIVES 2024

A – La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chapitre 011)

Pour 2024, la Communauté de communes entend poursuivre l'optimisation des dépenses de la gestion courante afin de rendre soutenable la réalisation des projets d'investissements.

Les dépenses à caractère général devront se faire dans la limite des crédits ouverts en 2023 autant que possible.

Charges de personnel (chapitre 012)

Une évolution est prévue pour tenir compte de :

- L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire au 1^{er} janvier 2024
- La perspective des nouveaux recrutements en 2024 :
 - 1 adjoint d'exploitation des déchets et biodéchets
 - 1 chargé transition numérique
- Les postes à pourvoir (mutation, disponibilité, départ en retraite)
 - 1 agent de déchetterie
 - 2 adjoints technique (service scolaire et extrascolaire)

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Comme pour les charges à caractère général, le montant de l'enveloppe sera maintenu selon le niveau de 2023, pour permettre l'attribution de subventions pour les actions et projets des associations répondant au règlement d'attribution des subventions.

B – Les recettes de fonctionnement

Compte-tenu du contexte économique, la politique tarifaire des différents services sera reconduite **en 2024, à savoir, pas d'augmentation des tarifs.**

De même, entre la révision des bases foncières pour 2024 et l'application de la taxe GEMAPI, il ne sera pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité.

C – Les projets d'investissements

Cette année encore, une priorisation des dépenses à caractère urgent ou réglementaire ainsi que des équipements permettant des économies d'énergie sera faite.

PROJETS RECURRENTS

1. Travaux de gros entretien et énergétiques dans les différents bâtiments
2. Travaux de réfection de voirie intercommunale
3. Acquisition de matériels divers

PROJETS EN COURS

1. Fin des travaux de construction du pôle scolaire sur le périmètre 7
2. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
3. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)
4. Reconduction de la subvention pour l'achat de vélo à assistance électrique
5. Construction du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)
6. Construction du siège social & technique
7. Aménagement du Parc d'activités de Bonneville
8. Aménagement de la zone d'activité de Coudray
9. Déchetterie : aménagement d'un local et garde-corps
10. Lac : aménagement paysager le long de l'autoroute

PROJETS A ENGAGER

1. Déchets : colonnes verre enterrées
2. Ecole de musique : salles de percussions en sous-sol

PROJETS EN PHASE D'ETUDES

1. Réhabilitation de la piste d'athlétisme
2. Construction d'une cuisine centrale
3. Déchetterie : acquisition foncière et maîtrise d'œuvre
4. Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
5. Aménagement de nouveaux chemins de randonnée
6. Construction et aménagement d'un city stade
7. Zone d'activités des 4 routes : étude d'aménagement
8. Lac : aménagement du site

VII – ANNEXES

A - Attributions de compensation

(Commission d'évaluation des charges du 18 septembre 2018)

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Annebault	44 200 €	35 275 €	8 925 €
Auwillars	13 648€	23 882€	-10 234€
Les Authieux sur Calonne	6 209 €	11 820 €	- 5 611 €
Beaumont en Auge	20 617 €	33 548 €	- 12 931 €
Blangy le château	33 501 €	89 783€	- 56 282 €
Bonnebosq	48 562€	71 245€	-22 683€
Bonneville la Louvet	10 937 €	59 916 €	- 48 979 €
Bonneville sur Touques	2 181 €	15 233 €	- 13 052 €
Bourgeauville	21 523 €	1 117 €	20 406 €
Branville	20 664 €	-4 088 €	24 752 €
Le Breuil en Auge	30 406 €	78 886 €	- 48 480 €
Le Brévedent	6 639 €	6 773 €	- 134 €
Canapville	2 472 €	11 068 €	- 8 596 €
Clarbec	15 130 €	33 095 €	- 17 965 €
Coudray Rabut	58 104 €	20 817 €	37 287 €
Danestal	27 635 €	611 €	27 024 €
Drubec	15 888€	6 167€	9 721€
Englesqueville en Auge	43 €	3 762 €	- 3 719€
Le Faulq	6 289 €	8 564 €	- 2 275 €
Fierville les Parcs	1 345 €	6 286 €	- 4 941€
Le Fournet	2 048€	9 894€	-7 846€
Formentin	10 690€	27 561€	-16 871€
Glanville	2 729 €	15 009 €	- 12 280 €
Léaupartie	4 335€	4 911€	-576€
Manerbe	30 680€	43 110€	-12 430€
Manneville la Pipard	8 334 €	17 111 €	- 8 777 €
Le Mesnil sur Blangy	959 €	12 908 €	- 11 949 €
Norolles	2 726 €	4 419 €	- 1 693 €
Pierrefitte en Auge	6 859 €	7 066 €	- 207 €
Pont L'Evêque	1 388 954 €	900 810 €	488 144 €
Repentigny	7 189€	14 355€	-7 166€
Reux	97 686 €	36 769 €	60 917 €
La Roque Baignard	8 697€	3 469€	5 228€
Saint André d'Hébertot	17 120 €	24 702 €	- 7 582 €
Communes	Recettes fiscales	Charges transférées	Attribution de compensation

	transférées		
St Benoît d'Hébertot	16 798 €	22 972 €	- 6 174 €
Saint Etienne la Thillaye	12 962 €	37 414 €	- 24 452 €
Saint Hymer	10 491 €	56 999 €	- 46 508 €
Saint Julien sur Calonne	14 462 €	9 482€	4 980 €
Saint Philbert des champs	3 652 €	51 003 €	- 47 351 €
Saint Martin aux Chartrains	12 612 €	14 801 €	- 2 189 €
Surville	16 388 €	24 205€	- 7 817 €
Le Torquesne	7 194 €	22 159 €	- 14 965 €
Tourville en Auge	11 023 €	15 149 €	- 4 126 €
Valsemé	16 651€	18 764€	-2 113€
Vieux Bourg	324 €	1 874 €	- 1 550 €
TOTAL	2 097 556€	1 910 676€	186 880€
Montant des attributions versées à l'intercommunalité		- 500 504 €	
Montant des attributions reversées aux communes		687 384 €	

B – Participation au capital social

1- Agence d'attractivité Terre d'Auge

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
Terre d'Auge	420	105 000 €
Lisieux Normandie	60	15 000 €
Pont Audemer Val de Risle	120	30 000 €
TOTAL	600	150 000 €

En 2024, la Communauté de communes envisage l'achat des parts sociales de Pont-Audemer Val de Risle.

2- NORMANTRI

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	51 128	51 128 €
SMEOM D'ARGENCES	50 248	50 248 €
CC PAYS DE FALAISE	64 030	64 030 €
CA LISIEUX NORMANDIE	172 954	172 954 €
CC TERRE D'AUGE	49 012	49 012 €
CC CINGAL SUISSE NORMANDE	21 204	21 204 €
CA LE COTENTIN	430 745	430 745 €
CC BAIE DU COTENTIN	24 096	24 096 €
SYNDICAT MIXTE POINT FORT	270 988	270 988 €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	61 220	61 220 €
SIRTOM REGION FLERS CONDE	182 468	182 468 €
SITCOM ARGENTAN	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €

C - L'état annuel des indemnités des élus

Dans une volonté de transparence, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Chaque année, un état représentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être produit.

L'état annuel présente les indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- Du conseil municipal, communautaire ou métropolitain
- De tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural...
- De toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales

L'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que cet état soit présenté aux membres du Conseil communautaire chaque année avant le vote du budget primitif.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont exprimés en euros et en brut.

	Indemnités perçues au titre du mandat communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant communautaire	Indemnités perçues au titre de représentant au sein de la SPL
	Indemnité fonction	Rembt frais	Avantage en nature	Indemnité fonction	Indemnité fonction
Hubert COURSEAUX	23 725,92 €	-€	-€	-€	SPL Terre d'Auge :-€
Jean DUTACQ	10 040,28 €	-€	-€	-€	-€
Yves DESHAYES	10 040,28 €	-€	-€	SCOT : -€	-€
David POTTIER	7 050,62 €			SMBVT : 8 624,04 €	
Christian ASSE	10 040,28 €	-€	-€	-€	-€
Florence COTHIER	10 040,28 €	-€	-€	-€	-€
Joël LEBRUN	10 040,28 €	-€	-€	SEVEDE : 7 388,63 € et 485,10€ rembt frais	SPL NORMANTRI -€
Anne-Marie SAMSON	10 040,28 €	-€	-€	-€	-€
Bruno VAY	1 910,06 €	-€	-€	-€	-€